



Portrait D'Avenir

Christophe Jaugey utilise chaque nouvelle orientation des politiques agricoles pour essayer d'en tirer le meilleur sur son exploitation afin qu'elle soit durable et transmissible.

Un BTS agricole et un certificat de spécialisation en poche, Christophe Jaugey travaille d'abord dans une ETA, en Seine-et-Marne. En 1994, à l'âge de 24 ans, alors qu'il s'appête à signer un contrat à l'Adasea de Haute-Saône, il doit revenir sur la ferme familiale à Trouhaut, sur les plateaux de Côte d'Or. Seulement un mois et demi après, son père, malade, part en pré-retraite. A l'époque, l'exploitation de 100 ha est une ferme traditionnelle de polycultures (blé, orge, colza) et élevage allaitant (25 Charolaises).

Son installation, il la prépare assis derrière son bureau en traquant la moindre subvention. « Je ne me suis pas gêné, j'ai tapé à toutes les portes », raconte-t-il. Et cela paie. En plus de la DJA, Christophe reçoit des subventions d'un fonds d'initiative jeune et d'un fonds pour les créations d'entreprises. Il a ensuite su profiter et s'adapter à toutes les aides comme les CTE, etc. « Je passais plus de temps au bureau que dans les champs, reconnaît-il. Mon père me disait que ce n'était pas comme ça que je gagnerais ma vie. Après il a compris ... », dit-il un petit sourire en coin. C'est comme ça que j'ai pu bien démarrer avec une trésorerie saine ».

Des pratiques en constante évolution

Ses études ont forgé une conviction : il doit se libérer du temps et traquer les charges inutiles. Sa première idée est de s'associer à un voisin pour faire des économies d'échelle et mettre en commun le matériel. « Et puis à deux, on va quatre fois plus vite », souligne-t-il. Le nouveau matériel était acheté, le Gaec presque signé, mais le projet n'a pas vu le jour.

Les futurs associés ne partageaient pas la même vision du métier. « J'ai alors commencé à faire du travail à façon pour rentabiliser le matériel ». Dix ans après, c'est ainsi qu'il a pu récupérer du foncier aux agriculteurs pour lesquels il travaillait. Aujourd'hui, son exploitation compte 240 ha dont 140 ha en propriété et 50 vaches allaitantes.

Puis il s'attaque aux choix culturaux de son père et arrête le maïs ensilage : « trop coûteux et avec des rendements aléatoires », justifie-t-il. Christophe adopte les techniques culturales simplifiées (TCS) pendant 15 ans et diversifie ses cultures. Il en a 8 aujourd'hui. Ce précurseur du non-labour, n'aime pas le travail inutile. « Le labour n'apporte rien dans les terres à cailloux. J'ai des résultats aussi bons en y passant moins de temps et en utilisant moins de gazole ». Alors que les orientations politiques prônent le semi-direct, il se laisse séduire puis convaincre. Mais non sans appréhension. « Je ne dormais plus, j'ai perdu mes cheveux – au sens propre – avant de pouvoir me décider à changer de matériel et passer à l'agriculture de conservation ».

Et il y a trois ans, sentant le vent tourner sur l'usage du glyphosate, il fait un pas de plus et convertit ses céréales en bio. A chaque fois, il se forme, se documente, rencontre d'autres agriculteurs. « Et puis avec les aides bio, on va en réduisant les risques », assure-t-il. Ses rendements ont baissé, mais ses charges aussi et les prix sont en nette augmentation alors que la phase de transition se termine. Il a quand même dû changer le matériel (même s'il en a besoin de moins) et adapter son assolement pour introduire des cultures associées. Pour trouver les bons accords et toujours s'améliorer, il consacre 11 ha à des essais menés avec sa coopérative.

« Je ne veux pas vivre avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Je veux être libre. Je croyais très fort en l'agriculture de conservation, mais je n'avais plus de visibilité. Avec le bio, ils ne peuvent plus rien nous ôter ». Reste la problématique de la commercialisation. « Les filières ne sont pas prêtes. J'ai dû investir dans une unité de tri pour dégager de la valeur ajoutée. Je n'admets pas de travailler pour rien », insiste cet entrepreneur exigeant. Il reconnaît aussi que pour faire du bio, il faut de la trésorerie. « La miennne a été mise à mal les deux premières années. Choisir les productions en fonction des aides a été déterminant. Maintenant que je suis sorti de cette phase, je vais pouvoir penser mes assolements autrement ».

Diversifier les sources de revenu

Christophe avait déjà investi dans un bâtiment de stockage de céréales et une nouvelle stabulation en 2008 pour faire hiverner son cheptel, qu'il fait vèler à l'automne, autrement dit à contre-saison pour une meilleure valorisation (1). Mais à ses yeux, « construire uniquement pour l'élevage, ce n'était pas rentable ». Après des mois de recherches, il est l'un des premiers en France à se tourner vers le photovoltaïque. L'investissement est innovant, lourd et risqué. A l'époque, les quelques panneaux installés avaient des problèmes, notamment d'étanchéité. Il fait faire 17 devis à des entreprises françaises, monte lui-même son dossier juridique, avant de se lancer avec un bureau d'études au Luxembourg trouvé sur Internet et une entreprise italienne.

Il a couvert 2 000 m² de toiture de quatre bâtiments pour 1,5 million d'euros. « On m'a pris pour un fou », se souvient Christophe. Heureusement, l'année précédant la demande de prêt avait été très bonne ». Il n'avait pas non plus de dette et a mis tous ses biens personnels en garantie. Aujourd'hui, et malgré les incertitudes sur les tarifs de rachat de l'électricité, la SARL, devenue SASU, fournit 265 kw crête et lui apporte 2/5e de son chiffre d'affaires.

Excellent gestionnaire, Christophe a compris l'économique et le financier aussi bien que l'agronomique et sait s'en servir. Chaque année, il s'arrête sur les chiffres de son entreprise et regarde les leviers de rentabilité. « Investir coûte beaucoup surtout si on le fait pour diminuer les impôts et la MSA ! Je cherche d'abord à créer des charges sans investir. » C'est ce que lui a permis la conversion de ses cultures en bio. Pour obtenir les aides, son exploitation devait être 100 % bio, il a alors séparé juridiquement cette activité de l'activité en élevage conventionnel, créant deux EARL qui lui ont offert un levier fiscal et économique. A cette époque, Christophe était déjà chez un cabinet comptable indépendant, mais il a rejoint Aucap, mieux à même de l'accompagner dans le développement de son entreprise qui avait besoin d'une maîtrise tant pour la fiscalité agricole que celle de l'entreprise en général.

Cette opération lui a aussi permis d'installer sa femme qui était au chômage. Associée à une EARL, elle a pu se doter d'un statut et commencer à cotiser pour sa retraite, à moindre coût pour l'entreprise. Pour ne pas alourdir la charge de travail, ils se sont alors lancés dans la vente directe plutôt que l'augmentation du cheptel qui, depuis 3 ans, est d'ailleurs en diminution.

Ils disposaient déjà d'une chambre froide et ont fait sous-traiter la mise en caissettes. Ils vendent ainsi 8 ou 10 bêtes par an, valorisant mieux les carcasses que dans le circuit traditionnel.

Capitaliser pour le futur repreneur

Aujourd'hui, Christophe est de nouveau seul sur son exploitation. Son épouse est retournée travailler à l'extérieur tout en gardant ses parts dans l'EARL. La naissance de leurs jumelles il y a quatre ans a bouleversé le quotidien et les priorités. Si Christophe a longtemps travaillé 7j/7, il souhaite maintenant profiter de sa famille et transmettre son entreprise. « Ce n'est plus une petite exploitation familiale », précise-t-il. Tous ses investissements et notamment le dernier, sur l'unité de tri, il les a pensés pour l'avenir. « Mon repreneur pourra l'amortir ». Mais ayant à peine 50 ans, il voudrait s'associer à un jeune avant de passer la main. Il a déjà entamé les démarches et espère être attractif avec son entreprise durable. « Je ne suis pas écolo-bobo. Je travaille à un système autonome, qui tienne dans le temps, avec des charges et un temps de travail réduits. Je veux que mon entreprise soit durable sur un plan environnemental, économique et social ».

(1) Christophe Jaugey a été plusieurs fois primé au HERD Book

ETA : entreprise de travaux agricole
DJA : dotation jeune agriculteur
CTE : contrats territoriaux d'exploitation
SARL : société à responsabilité limitée
SASU : société par actions simplifiée à associé unique
EARL : entreprise agricole à responsabilité limitée